

DOSSIER DE PRESSE

UNE
STRATEGIE
VACCINALE
POUR LES
VIOLENCES
SEXUELLES





dossier de presse

SOMMAIRE

Edito de la Présidente

- 1. POSITIONNEMENT SVS
 - 1.1 Les engagements SVS
 - 1.2 Les actions vers les autorités compétentes
 - 1.3 Les actions vers le Grand public & les professionnels
- 2. LES VIOLENCES SEXUELLES & autres violences
 - 2.1 Bilan 2016 sur les VS
 - 2.2 Cadre & définitions
- 3. LES IMPACTS DES VS
 - 3.1 Dégâts qualitatifs
 - 3.2 Dégâts quantitatifs
- 4. ORGANISATION & CHIFFRES
 - 4.1 Carte d'identité
 - 4.2 Historique
- 5. ANNEXES
 - 5.1 Programme des Assises Nationales 2018
 - 5.2 Programme de formation Les Bases SVS
 - 5.3 Les sanctions pénales
 - 5.4 Etude Université Bordeaux II sur les mineurs

www.stopauxviolencessexuelles.com

Retrouvez également l'association sur Facebook et sur Twitter @SVSassociation

CONTACTS

Contact Presse

Laurence ZANOUN, attachée de presse SVS
+33 (0)6 11 03 00 49
accentielle@orange.fr

Association SVS

Dr Violaine GUERIN
+33 (0)1 45 72 25 05
dr.v.guerin2@orange.fr

STOP AUX VIOLENCES SEXUELLES

c/o MAISON DES ASSOCIATIONS, 28 RUE LAURE DIEBOLD, 75008 PARIS

stopauxviolencessexuelles@yahoo.com | www.stopauxviolencessexuelles.com



ÉDITO



Les violences sexuelles : un fléau national et planétaire...

2016/2017 : deux grandes années d'ouverture de la parole qui permettent au grand public de commencer à conscientiser l'ampleur des dégâts.

Les gouvernements successifs sont réfractaires à voir l'ampleur de cette violence qui détruit tant de vies. Les études épidémiologiques sont tronquées occultant ainsi la parole des mineurs. Ce qui, de ce fait, empêche les citoyens de prendre la pleine mesure de ces crimes, là où le Conseil de l'Europe ne cesse d'alerter avec ce constat :

1 enfant sur 5 en Europe est victime de violence sexuelle.

En effet, la violence sexuelle n'est pas une violence faite aux femmes par des hommes comme on la présente souvent, **mais une violence avant tout faite aux enfants,**

par des hommes ET par des femmes.

Cette violence féminine, elle aussi, commence à être mieux reconnue et à faire l'objet de sessions dans les congrès scientifiques internationaux.

Ce n'est qu'en prenant la pleine dimension de tous ces aspects de la violence que l'on arrivera à l'éradiquer. Soigner victimes et auteurs en ayant compris avec précision et subtilité tous les mécanismes de la violence, c'est tout simplement fondamental.

Violence = racine de la violence, on ne le répètera jamais assez.

C'est pourquoi nous devons tous œuvrer à encourager les personnes qui en ont été victimes à se soigner, à tous regarder nos blessures d'enfance, à ouvrir les yeux sur les dégâts engendrés par la violence quotidienne et à faire en sorte que cela change, car il en va de l'avenir de notre société, sans parler des 10 milliards d'euros annuels de coûts pour l'assurance maladie qu'elle engendre.

Tous les secteurs professionnels doivent se mobiliser, en premier lieu en intégrant le sujet des violences sexuelles pendant les cursus de formation, mais aussi en agissant en prévention.

Quand une espèce apparaît sur la planète, elle existe en un petit noyau qui est forcément confronté à la promiscuité et à l'inceste. Nous sommes dans un processus de « nettoyage » de cette violence, mais il y a urgence à tous nous mobiliser pour que la violence générée par cette violence primitive ne nous dépasse et ne nous détruise.

Docteur Violaine Guérin

En France,
une femme sur 4 et homme sur 6 sont victimes
de violences sexuelles dans leur vie.

**Des dizaines de milliers d'enfants le sont tous les jours,
car l'inceste sévit toujours grandement dans notre pays.**



1. POSITIONNEMENT DE L'ASSOCIATION SVS

Dans un contexte national et international particulièrement violent, les actions de l'association Stop aux Violences Sexuelles (SVS) ne cessent de se développer tout en renforçant son éthique et ses engagements. Créée en 2013 par 3 médecins, l'association Stop aux Violences Sexuelles (SVS) porte un projet national et international de santé publique, innovant, avec un premier plan quinquennal visant à obtenir des avancées majeures d'ici 2019.

Modélisant le phénomène comme une épidémie de type viral, l'association SVS met en œuvre l'éradication des violences sexuelles selon une stratégie de type vaccinal.

PRINCIPE : le virus (violence sexuelle) infectant le sujet au cœur du noyau de ses cellules, «l'infection» (impact sur la personne) atteint la victime au plus profond de son être.

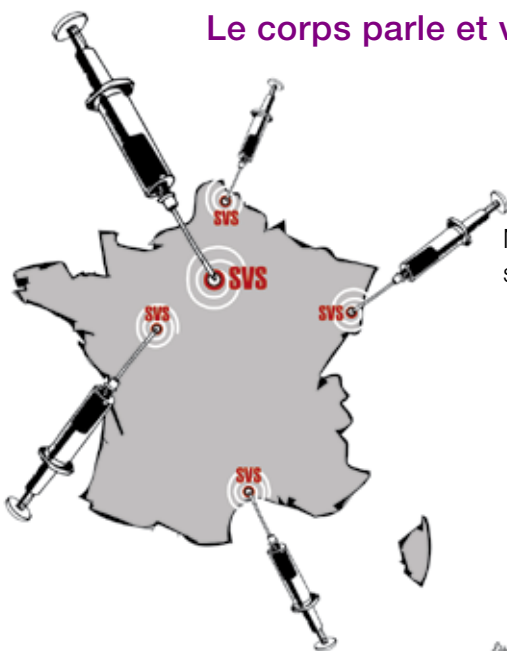
1.1 LES ENGAGEMENTS SVS

ERADIQUER L'EPIDEMIE VIRALE des violences sexuelles

Comme les violences sexuelles, une épidémie virale :

- est contagieuse (touchant les enfants, les femmes et les hommes de tous âges, sans distinction de classe)
- a besoin du corps qu'elle investit pour se développer (le corps et l'esprit des personnes atteintes présentent de lourds traumatismes aux niveaux physique, psychique, psychologique, émotionnel et spirituel)
- détourne toutes les ressources de l'être pour amplifier sa progression avec :
 - une fragilisation psychologique sur tous les plans et une perte de confiance en soi
 - l'apparition de troubles psychiatriques plus ou moins sévères
 - le développement de maladies, aiguës ou chroniques (pathologies auto-immunes, cancers)

Le corps parle et veut se faire entendre. Il réclame réparation !



INFORMER, PREVENIR, « VACCINER »

Mettre en place une stratégie « vaccinale » en matière de violences sexuelles, c'est utiliser les outils d'une stratégie vaccinale réussie :

INFORMATION

+

PRÉVENTION

dès le début de la vie

+

« VACCINATION »,

grâce à des protocoles de soins précis



QUELQUES NOTIONS SVS

TOLERANCE ZERO

La vaccination dans ce cadre précis nécessite la mise en place de la tolérance zéro.

Cette tolérance zéro implique qu'il n'y ait plus de différence entre attouchements et viols, ni de délai de prescription de ces crimes contre l'Humain.

Compte tenu de leur ampleur et du cautionnement des organisations institutionnelles, ces actes s'apparentent à des crimes contre l'Humanité.

PREVENTION ETENDUE

Elle correspond à une politique de prévention qui s'étend de la grossesse à la vie de jeune adulte.

La prise en charge des auteurs d'agressions est impérative : un auteur n'est jamais auteur d'un seul fait. C'est aussi une des raisons majeures qui pousse l'association SVS à défendre l'abrogation du délai de prescription.

A ce jour, victimes comme auteurs sont insuffisamment soignés.

PEDAGOGIE INTENSIVE

> **Apprendre à identifier tous symptômes ou signes** (physiques ou psychologiques) comme une alerte d'une possible violence sur la personne.

> **Mesurer l'ampleur des dégâts issus des violences sexuelles**

Ces dégâts aux multiples facettes conduisent en général à la mort physique et/ou psychique, rapide ou à petit feu.

La violence sexuelle réalise le meurtre de l'âme et impacte négativement la vie des êtres humains qui en sont victimes.

> **Détecter les mécanismes d'amnésie traumatique et connaître ses délais d'émergence**

Le principal mécanisme de protection psychique est la création d'une amnésie traumatique par des mécanismes neuro-endocriniens. Il est l'une des principales raisons des prises de conscience tardives chez la plupart des victimes.

> **Considérer l'attouchement comme un viol**

Il conduit très souvent aux mêmes dégâts. Il n'est pas légitime de différencier viol et attouchement. Ces deux types d'agressions nécessitent la tolérance zéro.

> **Ne pas occulter les violences faites aux hommes**

La violence sexuelle concerne hommes et femmes dans des proportions très proches. Les racines de la violence sexuelle se trouvent dans les agressions sexuelles faites aux enfants, filles et garçons.

> **Reconnaître la nature d'un(e) auteur(e) de violences sexuelles**

Les auteurs sont le plus souvent des victimes d'agressions sexuelles, vécues généralement dans l'enfance.

Un/e auteur/e adulte, ancienne victime, est une personne (homme ou femme) en souffrance qui exprime sa colère, sa haine et manifeste des envies de meurtre contractées pendant la/les agression/s dont il/elle a été victime.

> **Enrayer en urgence les agressions sexuelles entre mineurs**

Un agresseur enfant à l'égard d'un autre enfant a souvent une mauvaise définition des limites. Il peut vouloir tester ce que lui a été fait, exprimer sa colère et sa haine et/ou vouloir agresser pour se venger.

Mais surtout, les auteurs mineurs le sont souvent par reproduction de ce qu'ils voient sur leurs terminaux numériques.

C'est pourquoi il faut agir pour empêcher la pornographie de les atteindre et condamner fermement les agressions sexuelles valorisées dans les jeux vidéo et réalisées en direct sur des plateaux de télévision.



1.2 LES ACTIONS SVS VERS LES AUTORITES COMPETENTES

DEMANDER LA PRISE EN CHARGE à 100% par la Sécurité Sociale Coût estimé d'un parcours de soins efficace en réparation de violence sexuelle : 25 000 € par patient

Considérant les conséquences des violences sexuelles comme une pathologie chronique, SVS demande l'obtention d'une prise en charge à 100% de type ALD30 pour les protocoles de soins allant jusqu'à la réparation pour les victimes et les auteurs.

Tous les soins (y compris les psychothérapies et soins corporels indispensables dans le cas des agressions sexuelles) doivent être administrés par des professionnels de santé correctement formés sur le sujet des violences sexuelles.

Pour ce faire, des données médico-économiques objectivant les milliards de dépenses annuelles du système de santé liées aux violences sexuelles seront présentées aux Assises 2018.

A un moment où gouvernement et parlementaires cherchent des leviers économiques, l'association SVS espère la plus grande attention aux données qui seront présentées ainsi qu'aux modes opératoires mis en place, mesurables dès l'année 2 de l'investissement initial visant à réduire ces coûts abyssaux.

DEMANDER L'IMPRESCRIPTIBILITE des violences sexuelles auprès du législateur pour tenir compte de l'amnésie post-traumatique et pouvoir mettre en soin à tout moment un auteur d'agression sexuelle.

De nombreuses victimes d'agressions sexuelles pendant leur enfance sont touchées par une amnésie post-traumatique qui fait émerger la mémoire des événements très tardivement, souvent au-delà des 38 ans fatidiques. La réforme de la prescription pénale n'a pas pris en compte les spécificités des agressions sexuelles sur mineurs, les députés Tourret et Fenech estimant que « ce qui était fait pour les enfants était déjà très bien ». L'engagement de SVS pour l'imprescriptibilité de ces actes soutient l'urgence de donner aux victimes l'accès à la justice à tout moment et de mettre les auteurs en obligation de soins - comme cela est déjà le cas dans les pays anglo-saxons et en Suisse.

C'est pourquoi l'association SVS, qui fait un important travail d'information auprès des parlementaires français, espère que ces mêmes parlementaires sauront voter une loi posant l'imprescriptibilité des agressions sexuelles sur mineurs en leur âme et conscience et non plus en fonction de consignes de partis, comme cela a été le cas pour la PPL 368 (Dini/Jouanno) votée au Sénat et rejetée à la demande du parti socialiste à l'Assemblée Nationale, même si quelques députés courageux n'avaient pas tenu compte des consignes.



PROPOSER DES PARCOURS DE SOINS ADAPTÉS

Les victimes doivent avoir accès à un protocole de soins précis et dédié ainsi que les auteurs.

Il est important de réaliser qu'un auteur qui a été victime dans son passé doit d'abord suivre un parcours de réparation du petit enfant qu'il a été, victime de son agresseur. S'ensuit un parcours thérapeutique concernant les faits d'auteur, avec d'autres dimensions de soin.

L'association SVS est donc pro-active sur le terrain (y compris en prison), mais aussi, sur les travaux parlementaires pour faire valoir cette réalité des faits déployant des actions pédagogiques et recherches épidémiologiques sur les mécanismes et l'impact des violences.

1.2 LES ACTIONS SVS VERS LE GRAND PUBLIC & LES PROFESSIONNELS

Le projet de santé publique SVS repose sur un plan d'action quinquennal ponctué d'Assises Nationales annuelles permettant le regroupement de professionnels de tous secteurs et l'évaluation des avancées du plan.

LES ASSISES NATIONALES SVS

Organisées en janvier sur 2 jours,

les ASSISES NATIONALES SVS accueillent chaque année un auditoire de plus de 300 personnes permettant de diffuser auprès du plus grand nombre l'avancée des travaux et recherches sur le sujet des violences sexuelles. Près de 40 intervenants de toutes nationalités, acteurs pluridisciplinaires (sciences, médecine, anthropologie, sociologie, économie, politique...) apportent leurs points de vue d'expert pour faire avancer de façon significative la prise en compte des multiples problématiques liées aux violences sexuelles : santé publique, suivi des victimes et des auteur(e)s, parcours judiciaire, prévention...

Les ASSISES NATIONALES SVS s'organisent comme suit :

JOURNÉE 1 : une plénière regroupe Grand public & professionnels de tous secteurs autour de communications de haut niveau avec des temps d'échanges intermédiaires entre la salle et les orateurs.

JOURNÉE 2 : 20 ateliers permettant un travail approfondi entre professionnels.

Les vidéos et fichiers Power Point de toutes les interventions en plénière depuis 2013 sont en ligne sur le site de l'association.

Le programme des Assises 2018 est présenté en Annexe.





LES PLATEFORMES REGIONALES SVS

Les antennes régionales (plateformes multidisciplinaires de professionnels) ont pour mission de déployer localement la stratégie SVS. Elles dispensent des informations, des formations et coordonnent des ateliers thérapeutiques ouverts au grand public. Elles agissent également pour mettre en lien les différents acteurs de terrain dans une région donnée.

Un centre de formation national et international sur les programmes de prévention en périnatalité et en milieu scolaire SVS a été ouvert à Tours en juin 2017.

- Création de 40 plateformes régionales, incluant les DOM et l'international :
 - **Métropole** : Alsace, Lorraine, Champagne-Ardennes, Aquitaine, Drôme, Isère, Rhône, Bourgogne, Côtes d'Armor, Touraine, Ile-de-France (75, 77, 78, 91, 95), Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Nord, Calvados, Loire-Atlantique, Vendée, Alpes-Maritimes, PACA, Var
 - **DOM** : Martinique, La Réunion
 - **International**
 - EMEA : Belgique, Bulgarie, Grèce, Roumanie, Royaume-Uni, Egypte, Liban, Turquie - RDC, Togo, Bénin, Cameroun
 - USA
 - Asie : partenariat aux Philippines avec l'association Caméléon
- Maillage thérapeutique de professionnels multidisciplinaires à partir de ces plateformes
- Réunions d'information grand public, formation généraliste appelée * « LES BASES de la connaissance en matière de violences sexuelles »

**page 9 : Les formations théoriques et pratiques*



Réunion des Plateformes SVS relayée par SOIR 3 - Janvier 2017



LES PROGRAMMES de FORMATION & de PREVENTION

L'association SVS dispense des formations sur le sujet des violences sexuelles et sur les protocoles de soins pour favoriser l'accueil des victimes et des auteurs de violences sexuelles par des professionnels habilités à le faire.

Dispensées dans plusieurs villes de France et dans les DOM, ces formations permettent aux professionnels d'appréhender de façon spécifique les problématiques rencontrées dans leur secteur d'activités et de trouver des outils efficaces et concrets de mise en application immédiate.

o Les formations théoriques et pratiques

> *LES BASES de la connaissance en matière de violences sexuelles

Cette formation (cf.programme en annexe), est diffusée tout au long de l'année sur tout le territoire français. Offerte à toute personne qui veut y participer, grand public ou professionnels, elle permet d'acquérir en deux jours des **bases solides de connaissance**, permettant à chacun de se sentir à l'aise avec le sujet des violences sexuelles et en capacité d'accueillir la parole de toute personne victime ou auteur qui solliciterait de l'aide.

> Mises en place de programmes de prévention en périnatalité et en milieu scolaire

> Création d'**outils d'information et de prévention utiles** à tous les intervenants, professionnels des secteurs prioritairement touchés par ce fléau et/ou acteurs à sensibiliser : maternité, écoles primaires-collèges-lycées, professionnels de santé et de soins, milieux du sport et de la culture.

o Les formations aux protocoles de soins à partir d'outils spécifiques incluant des ateliers thérapeutiques :

> **Formation aux protocoles de soins** préconisés pour personnes victimes et auteur/e/s d'agressions sexuelles

> **Formation aux outils spécifiquement créés pour le parcours de soins** sous l'angle de la Thérapie psychocorporelle, de l'art-thérapie, l'EFT, la Sophrologie, la Sexologie

> **Formation à des protocoles de soins multidisciplinaires :**

- ateliers thérapeutiques ESCRIME
- ateliers EQUI'LIBRE avec le cheval comme médiateur
- ateliers EXPRIME avec les arts comme vecteurs thérapeutiques



Formation «Les bases»



Formation SVS aux Philippines - Nov. 2016



UNE STRATÉGIE VACCINALE POUR LES VIOLENCES SEXUELLES

2018



Atelier thérapeutique d'escrime



Formation Art-Thérapie / Paris 2015





2. LES VIOLENCES SEXUELLES & AUTRES VIOLENCES

2.1 BILAN 2016-2017 sur les violences sexuelles

En France, les violences sexuelles touchent 1 femme sur 4 et 1 homme sur 6, souvent de façon répétée avec des événements vécus dans l'enfance.

Aujourd'hui, ce sont des dizaines de milliers d'enfants qui sont victimes quotidiennement de violences sexuelles en France, la moyenne d'âge des enfants agressés sexuellement étant de 8 ans.

« Secrets de famille » généralisés à la société

Les violences sexuelles sont un fléau camouflé du fait :

- > DU SILENCE des victimes qui n'osent, ne peuvent parler ou sont en amnésie traumatique
- > DES CORRECTIONNALISATIONS des viols (c'est-à-dire requalifiés en attouchements)
- > DE TABOU et/ou DENI de l'entourage des victimes (toutes classes sociales confondues)

> D'IGNORANCE sur le sujet. Le manque de formation et d'information, l'insuffisance des savoir-faire et des moyens de gestion du problème, voire la maladresse et/ou la malveillance des acteurs en présence, participent à l'évitement du sujet et/ou à la sous-estimation des dégâts occasionnés.

Malgré les actions de nombreuses personnes, groupes et associations, le fléau est toujours présent. Notre pays est en échec sur la gestion des violences sexuelles, même si indiscutablement il y a des avancées grâce à l'ouverture de la parole de femmes et d'hommes courageux.

Notre analyse de cet échec concerne l'angle d'attaque du problème :

1. Les mécanismes de la violence sont mal compris.
2. La majorité des acteurs intervenant en matière de violences sexuelles agissent dans une stratégie de « lutte » là où il convient d'avoir une stratégie « d'éradication ».

C'est-à-dire éradiquer = s'attaquer à la racine

versus

lutter = essayer de gérer

3. Le manque de communication transversale entre tous les acteurs impliqués et l'absence de coordination nationale ralentissent fortement la prise en considération du fléau relatif aux violences.

Nous avons la conviction qu'expliquer et mobiliser toutes les personnes, groupes et associations sur une stratégie d'éradication est une démarche gagnante pour une efficacité immédiate et pérenne.



2.2 CADRE & DEFINITION DES VIOLENCES SEXUELLES

La loi française distingue deux grandes catégories de violences sexuelles constitutives d'infractions :

> Le viol est un acte sexuel défini par l'article 222-23 : « tout acte de pénétration sexuelle de quelque nature que ce soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise. »

La pénétration est vaginale, anale ou orale. Il peut s'agir d'un objet quelconque dans un orifice sexuel ou d'une pénétration d'un objet sexuel dans un orifice quelconque. Elle est imposée par la contrainte physique ou psychologique.

> Les agressions sexuelles sont des attouchements illicites ou impudiques exercés avec ou sans violence sur une personne non consentante ou ne pouvant y consentir en public ou non.

Des cadres réglementaires définissent d'autres actes :

> Le harcèlement sexuel est le fait de harceler autrui dans le but d'obtenir des faveurs de nature sexuelle, au profit de l'auteur ou d'un tiers. Il repose sur la soumission dans le cadre de rapports hiérarchiques et/ou de dépendance.

> L'exhibition sexuelle est un acte qui consiste à dévoiler en public ses parties intimes ou des actes sexuels.

Qualifications

- Le viol est un crime relevant de la compétence de la Cour d'Assises.
- L'agression sexuelle est un délit relevant de la compétence du Tribunal Correctionnel.

Loi & Imprescriptibilité

La réforme de la prescription pénale a modifié les délais de prescription portant ces délais à 20 ans pour les crimes et 6 ans pour les délits.

Ceci constitue une avancée pour les personnes victimes majeures à partir de l'entrée en vigueur de la loi.

La nécessité de modifier les délais de prescription pour les mineurs n'a pas été entendue, malgré les amendements déposés par des parlementaires conscients de cette nécessité, avec, entre autres, une opposition très ferme des deux derniers ministres de la justice.



3. LES IMPACTS DES VIOLENCES SEXUELLES

Souvent méconnue, l'ampleur des dégâts est considérable en France :

3.1 DEGATS QUALITATIFS colossaux

- > Impact sur tous les plans de la vie d'une personne,
- > Contamination de la violence par son potentiel infectant contre la personne elle-même ou contre un tiers. Outre la pathologie suicidaire et psychiatrique, beaucoup de victimes activent leur potentiel « auto-infectant », d'où la fréquence des maladies auto-immunes (auto-immunité = auto-agression) - endométrioses, dysthyroïdies auto-immunes, maladies de Crohn, psoriasis localisés aux parties génitales - ou des cancers en lien avec les traumatismes subis (cancers gynécologiques, urologiques, ORL, ano-rectaux),
- > Apparition de maladies aiguës ou chroniques*, aspect très occulté car médecins et soignants sont peu ou pas formés sur ces types de diagnostics,
- > Syndromes algiques de type fibromyalgie, stérilités, dont les liens sont insuffisamment faits avec des antécédents de violences sexuelles chez de nombreux patients,
- > Amnésie post-traumatique des victimes repoussant l'émergence et la prise en compte des actes violents.

POINT FONDAMENTAL :

en l'absence de traitement, un certain nombre de personnes victimes deviendront auteurs de violences à leur tour.

Le dépistage de ces violences et l'accès au soin sont essentiels.

3.2 DEGATS QUANTITATIFS coûteux

- > des dizaines de milliers d'enfants victimes d'agressions sexuelles tous les jours,
- > des centaines d'adultes victimes de viols,
- > coût financier estimé à 10 milliards d'euros pour la Sécurité Sociale et à 100 milliards si l'on intègre les coûts sociaux.

A NOTER : Ce risque est démultiplié à l'heure d'internet par l'accès à des supports numériques nomades. Aujourd'hui plus qu'hier, les enfants et adolescents sont déstabilisés par l'hyper-sexualisation et la pornographie déployées sur le Web perturbant leurs repères en matière de pratiques sexuelles.

On assiste à une augmentation dramatique du nombre des auteurs mineurs.



UNE STRATÉGIE VACCINALE POUR LES VIOLENCES SEXUELLES

2018

**Sujet des maladies aiguës et chroniques*

- **Les conséquences des violences sexuelles sur la santé physique** : revue de la littérature.

Dr J.L. THOMAS - Revue française du dommage corporel, 2015, 3, 253-269 (en téléchargement sur site SVS)

- **Comment guérir après des Violences Sexuelles ?**

Dr V. GUERIN - Tanemirt© Editions - ISBN 978-2-9540444-1-5

- **Stop aux violences sexuelles ! Écoutons donc ces corps qui parlent !**

Dr V. GUERIN - Tanemirt© Editions - ISBN 978-2-9540444-0-8 (en téléchargement sur site SVS)

- **Pédophiles et autres auteurs d'agressions sexuelles – Pourquoi ? Comment ? Comment guérir ?**

Dr V. GUERIN - Tanemirt© Editions - ISBN 978-2-9540444-3-9



*Quelqu'un de votre entourage a, un jour,
été victime de violences sexuelles*

!

emmafeli



4. ORGANISATION & CHIFFRES SVS

4.1 CARTE D'IDENTITE

Créée par 3 médecins en 2013, l'association SVS est une association Loi 1901, d'intérêt général exerçant une activité non lucrative. Elle reçoit tous les dons de particuliers et d'entreprises ainsi que les actes de mécénat pouvant soutenir ce projet essentiel pour garantir l'autonomie et l'efficacité de ses actions.

Dons, mécénat et bénévolat comptent pour plus de 90% du budget de fonctionnement.

Le Comité Directeur se compose de :

- > Docteur Violaine Guérin, Présidente, Médecin, endocrinologue et gynécologue
- > Docteur Philippe Lacrosse, Trésorier, Médecin, chirurgien orthopédiste, Directeur d'établissements de soins
- > Docteur Jean-Louis Thomas, Secrétaire, Médecin, endocrinologue et rhumatologue, pharmacien

Siège : c/o Maison des Associations du 8e, 28 rue Laure Diebold, 75008 PARIS

Association Loi 1901 créée le 11 mars 2013 - J.O. du 04/05/2013

Enregistrée à la Préfecture de Police de Paris le 22 avril 2013 n°W751219478

Organisation

Soutenue par plus de 450 personnes bénévoles, l'association SVS est conduite par un comité directeur, un comité stratégique et un comité de pilotage composé de 24 personnes.

13 groupes de travail mènent à bien ce projet de santé publique.

Pour plus de détails sur l'organigramme : www.stopauxviolencessexuelles.com

Quelques chiffres

Nous insistons sur la discordance de 1 à 20 sur le nombre de viols réels

confrontant les chiffres de la police (1) et l'enquête INHESJ (2) de « personnes se déclarant victimes » :

(1) Données collectées par les services de police et les unités de gendarmerie en 2010 :

> 10 108 viols

> 12 800 faits de harcèlements et agressions sexuelles

A NOTER : Ces données s'appuient sur des déclarations « spontanées de personnes » qui ont pu être enregistrées. Beaucoup ont été requalifiées de viols en attouchements.

Moins d'une victime sur 10 parvient à porter plainte et de nombreuses personnes sont entravées par les délais de prescription.

(2) Enquête annuelle 2010-2011 de victimation sur des personnes déclarées, âgées de 18 à 75 ans, excluant les mineurs. Pour plus d'informations : www.inhesj.fr -

Enquête « cadre de vie et sécurité » (INSEE-ONDRP) réalisée sous l'autorité de l'Institut National des Hautes Etudes de la Sécurité et de la Justice – Rapport 2011.

> 193 000 viols et tentatives de viol dont 154 000 femmes

> 286 000 violences sexuelles hors ménage dont 210 000 femmes

> 841 000 violences physiques ou sexuelles intra-ménage dont 567 000 femmes



UNE STRATÉGIE VACCINALE POUR LES VIOLENCES SEXUELLES

2018

Nous alertons sur l'impossibilité de comparer les chiffres les plus récents, suite aux changements asynchrones des logiciels d'état enregistrant la fréquence des violences sexuelles.

Nous ne présentons ni ne commentons les chiffres de l'INED et autres statistiques **CAR nous rappelons que ces études n'interrogent pas les mineurs** et que cet aveuglement institutionnel sur les violences faites aux enfants contribue à l'omerta.

La seule étude conduite sur mineurs l'a été à la demande du Ministère des Sports en 2009, suite à l'ouverture de la parole par Isabelle Demongeot, étude qui confirme l'ampleur des dégâts chez les mineurs (cf en Annexe).

A NOTER : Si l'on réintègre les non-déclarations par peur, méconnaissance de la pathologie, refoulement, absence d'écoute des victimes (et des mineurs en particulier), tout comme les refus d'enregistrement, les statistiques réelles sont bien plus effrayantes.

Les violences sexuelles détruisent les êtres humains !

Nous devons garder en mémoire

**UN ENFANT SUR CINQ
EST VICTIME
DE VIOLENCE SEXUELLE EN EUROPE**



STOP !
AUX VIOLENCES SEXUELLES

PARTENAIRES

- Partenariats avec les organismes, associations et corporations professionnelles nécessaires pour soutenir l'objet de l'association.

- Soutien de marraines - artistes :

- Karine Deshayes, mezzo-soprano
- Virginie Lemoine, actrice et metteur en scène
- Karole Rocher, actrice
- Andréa Bescond, actrice et metteur en scène

4.2 HISTORIQUE

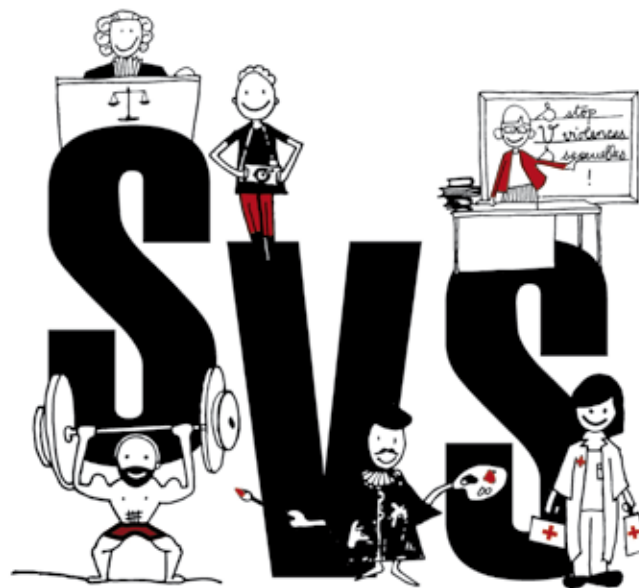
- 2011 : publication du livre « Stop aux violences sexuelles ! Ecoutons donc ces corps qui parlent ! » par Violaine Guérin
- 2011 : Violaine Guérin contacte Madame Muguette Dini, Sénatrice impliquée dans la lutte contre les violences sexuelles et active dans la prorogation des délais de prescription des actes de violences
- 2011-2013 : réunions de travail qui vont établir la stratégie SVS d'éradication des violences sexuelles
- 2013 : création de l'association SVS et de ses statuts par 3 médecins



UNE STRATÉGIE VACCINALE POUR LES VIOLENCES SEXUELLES

2018

- 2013 : mobilisation des parlementaires par Madame Dini
- 11 mars 2013 : première réunion multidisciplinaire de l'association SVS (18 intervenants du monde médical, para-médical, judiciaire, scolaire, sportif, politique et des témoins de violences) avec la présence de Madame la sénatrice Chantal Jouanno apportant sa bonne connaissance du monde sportif
- 28 mai 2014 : proposition d'allongement des délais de prescription des agressions sexuelles (proposition de Loi 368 des sénatrices Dini et Jouanno)
- 2013-2016 : développement de l'association autour d'acteurs, répartis en 13 groupes disciplinaires (témoins, médecins, thérapeutes, enseignants, professionnels du monde du sport, maillage terrain, judiciaire et juridique, législateurs et politique, relations avec les administrations, communication et relations presse, art, fund raising, nouvelles technologies), coordonnés par Nathalie Bouclier, responsable du Comité de Pilotage. Ces groupes identifient les problématiques de chaque secteur, proposent des solutions, créent des outils et travaillent de façon transversale pour mener à bien la stratégie d'éradication
- A partir de 2014 : déploiement des plateformes régionales et internationales portant localement le projet
- Depuis 2015 extension du projet à l'international
- 2016 : vote de la loi de protection de l'enfance (sénatrices Dini/Meunier)



Tous veulent faire changer les choses en profondeur...



UNE STRATÉGIE VACCINALE POUR LES VIOLENCES SEXUELLES

2018

5. ANNEXES

- Programme des 5èmes Assises Nationales sur les violences sexuelles des 8-9 janvier 2018



PROGRAMME

STOP AUX VIOLENCES SEXUELLES
 c/o MAISON DES ASSOCIATIONS,
 28 RUE LAURE DIEBOLD, 75008 PARIS
 ASSOCIATION Loi 1901

LUNDI 8 JANVIER 2018

STOP AUX VIOLENCES SEXUELLES

CINQUIÈMES ASSISES NATIONALES

PALAIS DU LUXEMBOURG, SALLE CLÉMENCEAU, 15 RUE DE VAUGIRARD, 75006 PARIS

■ 08h30-09h00	<i>Accueil</i>		
	Modération : François Devaux - Muguette Dini		
■ 09h00-10h45	INTRODUCTION Monsieur le Sénateur Alain Houpert Dr Violaine Guérin VIOLENCES SEXUELLES : le chemin parcouru entre les deux Assises CULTURES ET VIOLENCES SEXUELLES Pr Stéphanie Mulot ANALYSER ET COMPRENDRE LA PLAIDOIRIE PÉDOPHILE DES ANNÉES 1970 Pr Anne-Claude Ambroise-Rendu		
■ 10h45-11h15	<i>Pause</i>		
	Modération : Dr Violaine Guérin - Dr Alain Houpert		
■ 11h15-13h00	ADDICTOLOGIE ET VIOLENCES SEXUELLES Dr Jacques Leloutre LES TRAITEMENTS MÉDICAMENTEUX PSYCHIATRIQUES DANS UN PARCOURS DE SOINS DE VIOLENCES SEXUELLES Dr Pascale Bouthillon-Heitzmann ÉVALUATION MÉDICO-ÉCONOMIQUE DES RÉPERCUSSIONS DES VIOLENCES SEXUELLES Pr Jacques Bichot		
■ 13h00-14h30	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; border-bottom: 1px solid black;"><i>Déjeuner</i></td> <td style="width: 50%; border-bottom: 1px solid black;"><i>Conférence de presse</i></td> </tr> </table>	<i>Déjeuner</i>	<i>Conférence de presse</i>
<i>Déjeuner</i>	<i>Conférence de presse</i>		
■ 14h30-16h15	Modération : Pr Anne-Claude Ambroise-Rendu - Dr Philippe Lacrosse VÉCU TRAUMATIQUE ET SOUTIEN DES PARENTS D'ENFANTS VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES Pr Mireille Cyr LES MAISONS DE NAISSANCE : LIEU DE PRÉVENTION DES VIOLENCES SEXUELLES Muguette Dini LE JOURNALISME D'INVESTIGATION ET LE SUJET DES VIOLENCES SEXUELLES Serge Garde		
■ 16h15-16h45	<i>Pause</i>		
	Modération : Pr Jacques Bichot - Pr Mireille Cyr		
■ 16h45-18h30	VIOLENCES SEXUELLES ET INDEMNISATION DU DOMMAGE CORPOREL Maître Hélène Kozaczyk LES VIOLENCES SEXUELLES SUR LA PLANÈTE - QUE S'EST-IL PASSÉ EN 2017 ? Florence Tilkens et l'équipe internationale PLAN D'ACTION 2018 - DÉBAT Muguette Dini, Dr Violaine Guérin, Monsieur le Sénateur Alain Houpert, Dr Philippe Lacrosse		
	CLÔTURE		
■ à partir de 18h45	<i>Cocktail dînatoire pour les personnes inscrites</i>		

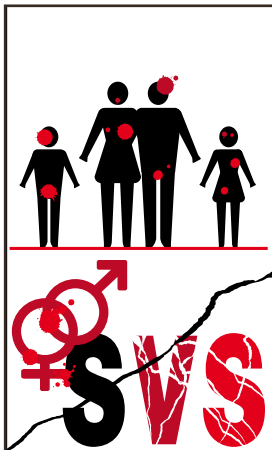
POUR NOUS CONTACTER www.stopauxviolencessexuelles.com



UNE STRATÉGIE VACCINALE POUR LES VIOLENCES SEXUELLES

2018

- Programme des 5èmes Assises Nationales sur les violences sexuelles des 8-9 janvier 2018



PROGRAMME

STOP AUX VIOLENCES SEXUELLES
c/o MAISON DES ASSOCIATIONS,
28 RUE LAURE DIEBOLD, 75008 PARIS
ASSOCIATION LOI 1901

MARDI 9 JANVIER 2018 STOP AUX VIOLENCES SEXUELLES CINQUIÈMES ASSISES NATIONALES

SALLES 1 À 4 ET AUDITORIUM : HALLE PAJOL - 20 ESPLANADE NATHALIE SARRAUTE, 75018 PARIS
SALLE D'ARMES ARMAND MASSARD : 66 BOULEVARD DU MONTPARNASSE, 75015 PARIS

Salle 1 - 40 places (20 places travail de la voix)

09h00-10h30	Plateforme multidisciplinaire de prévention et d'accompagnement des couples aux antécédents de violence sexuelle : « La Bulle » Nicole Andrieu
11h00-12h30	Apport de l'ostéopathie dans un parcours de soins de violences sexuelles Jean-Pierre Amand, Martin Vanderkam
14h00-15h30	Le travail de la voix dans le soin des violences sexuelles, approche psycho-corporelle Sabine Seguin
16h00-17h30	Le travail de la voix dans le soin des violences sexuelles, approche artistique Bertrand Dazin

Salle 2 - 50 places

09h00-10h30	Gestes intrusifs et violence de la médecine-conscience et changement Willy Belhassen
11h00-12h30	Troubles de l'attachement et violences sexuelles Cyrille de Pontévès, Lison Robichon-Bussièrè
14h00-15h30	Les processus à l'oeuvre dans les violences institutionnelles Marielle Vicet
16h00-17h30	Points d'attention spécifiques du thérapeute vis-à-vis des patients suivis dans un parcours de violences sexuelles Nicolle Collin

Salle 3 - 60 places

09h00-10h30	La justice restaurative Maître Jean-Baptiste Moquet, Maître Yasmine Nourry-Blouin
11h00-12h30	L'EFT dans un parcours de soins de violences sexuelles Audrey Lafleur
14h00-15h30	Le recueil de la parole de l'enfant – Accompagner un enfant qui révèle une agression sexuelle Mireille Cyr
16h00-17h30	Prise en charge de la douleur chez les personnes victimes de violences sexuelles Dr Regensberg de Andréis

Salle 4 - 45 places

09h00-10h30	Les auditions des mineurs victimes au cours de l'enquête judiciaire Violaine Chabardès
11h00-12h30	La prostitution en France Dr Marie-Hélène Franjou
14h00-15h30	Art-thérapie dans le soin des violences sexuelles - Outils spécifiques Emmanuelle Pitot-Bertrand
16h00-17h30	Intérêt des constellations familiales dans un parcours de soins de violences sexuelles Simone Sabatié

9h-12h30 : Armand Massard - 40 places / 14h-17h30 : Auditorium Pajol - 180 places

09h00-12h30	Atelier thérapeutique escrime en réparation de violences sexuelles - Théorie et pratique Anne Kurz, Philippe Pautrat, Simone Sabatié, Olivier Serwar
14h00-15h30	Les violences sexuelles faites aux hommes - Table ronde : coordination Nicolle Collin, Laurent Boyet, Francois Devaux, Alexandre Hezez, Édouard Sigward
16h00-17h30	Comment parler sexualité aux adolescents en prévention des violences ? Stéphanie Mouclier

POUR NOUS CONTACTER www.stopauxviolencessexuelles.com



- Programme de la formation « les Bases de la connaissance en matière de violences sexuelles »



FORMATION VIOLENCES SEXUELLES
«LES BASES»

PROGRAMME

JOUR 1		
09h00-10h30	Définitions - Chiffres - Stratégie SVS	Intervenant : coordinateur de la formation
10h30-11h00	Pause	
11h00-12h00	Témoignages : agressions sexuelles Hommes/Femmes violences Intra-familiales/Extra-familiales	Intervenants : deux témoins
12h00-13h30	Déjeuner	
13h30-15h30	Aspects juridiques et judiciaires : victimes et auteurs	Intervenants : avocat, juge d'instruction, magistrat du parquet
15h30-16h00	Pause	
16h00-18h00	Prospective et échanges multidisciplinaires	Facilitateur : coordinateur de la formation
JOUR 2		
09h00-10h30	Pathologies aiguës et chroniques conséquences des violences sexuelles	Intervenant : médecin
10h30-11h00	Pause	
11h00-12h00	Le terrain des violences sexuelles : aspects sociétaux, transgénérationnels, familiaux, l'accueil	Intervenant : psychothérapeute
12h00-13h30	Déjeuner	
13h30-15h30	Se réparer après des violences sexuelles : parcours de soins	Intervenants : médecin, psychothérapeute
15h30-16h00	Pause	
16h00-18h00	Prospective et échanges multidisciplinaires	Facilitateur : coordinateur de la formation

Documentation papier remise

Fichiers informatiques disponibles sur présentation d'une clé USB

POUR NOUS CONTACTER

www.stopauxviolencessexuelles.com

STOP AUX VIOLENCES SEXUELLES
c/o MAISON DES ASSOCIATIONS, 28 RUE LAURE DIEBOLD, 75008 PARIS
ASSOCIATION Loi 1901



- Les délais de prescription en matière d'agression sexuelle suite à la réforme de la prescription pénale entrée en vigueur en 2017

Règles de PRESCRIPTION de l'action publique pour les infractions sexuelles		
	VICTIMES MAJEURES	VICTIMES MINEURES
VIOLS article 7 CPP	10 ans à compter des faits 20	20 ans à compter de la majorité de la victime
AGRESSIONS SEXUELLES AGGRAVEES article 8 CPP	3 ans à compter des faits 6	20 ans à compter de la majorité de la victime
ATTEINTES SEXUELLES AGGRAVEES SUR MINEURS DE MOINS DE 15 ANS article 8 CPP	NA	20 ans à compter de la majorité de la victime
AGRESSIONS SEXUELLES SIMPLES article 8 CPP	3 ans à compter des faits 6	10 ans à compter de la majorité de la victime

RÉFORME DE LA PRESCRIPTION PÉNALE

Modification des délais de prescription



- Etude Université de Bordeaux II sur les mineurs Greg Décamps et Dr Sabine Afflelou

Etude menée à la demande du Ministère de la Jeunesse et des Sports, suite aux viols de joueuses de tennis, entre 2007 et 2008.

356 sportifs, 65% garçons - 35% filles, de 13 à 23 ans (moyenne = 16,2 ans) ont été interrogés dans 18 disciplines différentes.

Trois réponses possibles aux items suivants : Non, jamais / Je ne sais pas / Oui

Items « Harcèlement »

1. Quelqu'un qui tient envers vous des propos humiliants à caractère sexuel ;
2. Quelqu'un qui vous promet des privilèges ou récompenses en échange de faveurs sexuelles, ou qui vous menace de sanctions si vous refusez ;
3. Quelqu'un qui vous regarde avec insistance lorsque vous êtes sous la douche ou vous déshabillez ;
4. Quelqu'un qui exhibe sa nudité, qui se caresse ou se masturbe devant vous.

Items « Atteinte »

5. Quelqu'un qui a avec vous un comportement qui repousse progressivement les barrières établies (gestes de tendresse insistants, contacts physiques insistants,...) ;
6. Quelqu'un qui profite de certaines situations (sommeil, réconfort, fatigue,...) pour vous toucher ou vous caresser ;

Items « Agression »

7. Avoir dû subir les baisers, les caresses ou les attouchements de quelqu'un contre votre gré ;
8. Devoir toucher, caresser ou embrasser quelqu'un contre votre gré ;
9. Quelqu'un qui a introduit son sexe dans votre bouche contre votre gré ;
10. Quelqu'un qui a introduit son sexe (ou son doigt ou un objet) dans vos parties sexuelles contre votre gré ;
11. Quelqu'un qui a tenté de vous agresser sexuellement sans y parvenir ;
12. Avoir été confronté à un autre agissement sexuel non désiré.

Sur 356 sportifs, 246 ont coché « non, jamais » aux 12 items et déclarent n'avoir jamais subi la moindre violence (69%).

110 sportifs (31%) pensent (« je ne sais pas ») ou déclarent (« oui ») avoir été confronté à au moins une forme de violence

124 cas de violences ont donné lieu à une réponse « oui » (une ou plusieurs fois), autant de garçons victimes que de jeunes filles, la nature des faits d'agression étant en revanche différente selon les sexes

- Harcèlement = 71 (57,2%)
- Brimades / chantages (items 1 et 2) = 21 (16,9%)
- Voyeurisme / exhibitionnisme (items 3 et 4) = 50 (40,3%)
- Atteinte = 29 (23,4%)



STOP AUX VIOLENCES SEXUELLES

c/o MAISON DES ASSOCIATIONS, 28 RUE LAURE DIEBOLD, 75008 PARIS

stopauxviolencessexuelles@yahoo.com | www.stopauxviolencessexuelles.com

 @svsassociation |

 stop aux violences sexuelles-sexual violence stop